

Réf. : COSAP18

SMR et compétences résiduelles

👤 Herman VAN CAUTEREN

☎ 02 435 64 75

@ [professionnels@iriscare.brussels](mailto:professionnels@iriscare.brussels)

Aux institutions agréés ou subventionnés par  
Iriscare

Bruxelles, 29 avril 2020

### **Concerne: Circulaire relative au chômage temporaire dû au covid-19**

Madame, Monsieur,

Le gouvernement entend limiter autant que possible l'impact financier de l'épidémie de coronavirus sur la stabilité financière des centres, et ce dans le but de maintenir la continuité de soins de qualité pendant et après l'épidémie et de maintenir disponible le personnel des établissements pour faire face à l'épidémie dans la Région de Bruxelles-Capitale.

À partir du 13/03/2020 (et pour la durée des mesures de protection imposées par le gouvernement), les employeurs peuvent invoquer le chômage temporaire dû au coronavirus. Cette situation est considérée par l'ONEM comme un chômage temporaire dû à un cas de force majeure.

Afin d'évaluer correctement l'impact de COVID-19 sur l'emploi dans nos institutions subventionnées et d'assurer le financement adéquat des fonds aux institutions, nous vous demandons de nous fournir **pour le 12/05/2020 au plus tard** les informations sur la situation de votre institution dès le début des mesures, concernant les points ci-dessous. Ces informations sont à envoyer à l'adresse : [professionnels@iriscare.brussels](mailto:professionnels@iriscare.brussels).

- La date de fermeture, si l'institution a été fermée
- Les heures d'ouverture, si l'institution est encore ouverte au public

Pour le suivi du chômage temporaire, nous vous demandons de nous fournir les informations suivantes semaine par semaine à partir de la date du 13 mars :

- le nombre de membres du personnel mis en chômage temporaire, ainsi que leurs numéro du registre national, leur régime de travail (temps plein / temps partiel) et la date de début du chômage et le fin;
- pour tous les secteurs, sauf les maisons de repos, le nombre de bénéficiaires par jour.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Tania DEKENS  
Le Fonctionnaire dirigeant